



MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Décret n°2022-297

Modifiant certaines dispositions du Décret n°2004-669 du 29 juin 2004, modifié en dernier lieu par le Décret n°2017-1141 du 05 décembre 2017, portant application de la Loi n°99-010 du 17 avril 1999 modifiée par la Loi n°2004-003 du 24 juin 2004 régissant le secteur pétrolier aval

Le PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°99-010 du 17 avril 1999 régissant les activités du secteur pétrolier aval, modifiée par la Loi n°2004-003 du 24 juin 2004 portant libéralisation du secteur pétrolier aval ;
- Vu la Loi n°2004-031 du 30 septembre 2004 relative aux sanctions et constatations des infractions aux lois sur les activités du secteur pétrolier aval ;
- Vu le Décret n°99-954 du 15 décembre 1999, modifié par le Décret n°2004-167 du 03 février 2004 relatif à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement ;
- Vu le Décret n°2004-669 du 29 juin 2004 modifié en dernier lieu par le Décret n°2017-1141 du 05 décembre 2017, portant application de la Loi n°99-010 du 17 avril 1999 modifiée, régissant le secteur pétrolier aval ;
- Vu le Décret n°2018-261 du 27 mars 2018 fixant le statut et les attributions de l'Office Malgache des Hydrocarbures ;
- Vu le Décret n°2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2021-822 du 15 août 2021, modifié et complété par le Décret n°2022-400 du 16 mars 2022, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2020-077 du 04 février 2020 modifié par le Décret n°2021-855 du 25 août 2021 fixant les attributions du Ministre de l'Énergie et des Hydrocarbures ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

En Conseil du Gouvernement,

Sur proposition du Ministre de l'Énergie et des Hydrocarbures,

DECRETE :

Article premier : Le présent Décret a pour objet de modifier les droits d'octroi, de renouvellement et de transfert de certaines licences fixés à l'annexe 2 du Décret n°2004-669, modifié en dernier lieu par le Décret n°2017-1141 du 05 décembre 2017 portant application de la Loi n°99-010 du 17 avril 1999, modifiée par la Loi n°2004-003 du 24 juin 2004 régissant le secteur pétrolier aval, comme suit :

ANNEXE 2 (nouveau bis)

DROITS (EQUIVALENT EN ARIARY) POUR LA DEMANDE ET APPROBATION INITIALE,
ET POUR LE RENOUELEMENT ET LE TRANSFERT DE LICENCE

Activités	Approbation initiale en USD	Renouvellement et transfert en USD
Importation d'hydrocarbures	400 000	450 000
Importation de gaz	320 000	320 000
Importation de lubrifiants	125 000	80 000
Transport routier	320 000	360 000
Transport de gaz	560 000	750 000
Stockage d'hydrocarbures	1 200 000	1 185 000
Stockage de gaz	250 000	660 000
Distribution de carburants/ combustibles	1 440 000	2 145 000
Distribution de produits aviation	960 000	240 000
Distribution de gaz	400 000	450 000
Exportation d'hydrocarbures	80 000	450 000
Blending	100 000	80 000

Le reste sans changement.

Article 2 : Sont et demeurent abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret.

Article 3 : En raison de l'urgence, et conformément aux dispositions de l'article 4 et 6 de l'Ordonnance n° 62-041 du 19 septembre 1962, relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent Décret entrera en vigueur dès sa publication par émission radiodiffusée et télévisée indépendamment et de son insertion au Journal Officiel de la République.

Article 4 : La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice *p.i*, la Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Industrialisation du Commerce et de la Consommation, la Ministre de la Communication et de la Culture, et le Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret.

Antananarivo, le 09 Mars 2022

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

NTSAY Christian

La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice *p.i*

La Ministre de l'Economie et des Finances

Gisèle RANAMPY

Rindra Hasimbelo RABARINIRINARISON

Le Ministre de l'Industrialisation, du
Commerce et de la Consommation

La Ministre de la Communication
et de la Culture

Edgard RAZAFINDRAVAHY

Laladiana RAKOTONDRAZAFY
ANDRIATONGARIVO

Le Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures

Andry RAMAROSON